



21 Grande rue

25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 31 octobre 2023 à 20h30

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents :** Bernard Vougnon, Valérie Drugé, Alain Roset, Bernard Merger, Marie José Vergon-Trivaudey, Yolande Merger, Jérôme Radaz, Etienne Pelligrini, Dominique Robert, Mohamed Oubenaissa.

**Procuration :** Murielle Bazin à Alain Roset, Coralie Jacquot à Bernard Merger

**Absents excusés :** Samuel Vuillemin, Célia Sousa, Agnès Allier

**Secrétaire de séance :** Alain Roset

Date de la convocation : 22 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Suffrages exprimés : 12

## 1/ INFORMATIONS

- **Voirie**

GBM va reprendre la chaussée route des Planches en 2023 plus le carrefour route des Planches, rue de la Maguyotte en 2024.

- **Vacances personnel communal**

Nicolas sera en vacances du 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre.

Philippe sera en vacances du 13 novembre au 16 novembre.

- **Copieurs de la commune**

Le copieur de l'école est arrivé en fin de contrat de maintenance en juillet 2023 et fait l'objet d'un devis de 1 000 € environ pour sa remise en état.

Nous avons décidé de changer de copieur et avons mis en concurrence deux prestataires pour procéder au renouvellement de ce matériel.

Le choix a été fait de conserver le fournisseur actuel compte tenu de la garantie offerte par celui-ci de prolonger le contrat de maintenance de 2 ans contre 1 an pour le second prestataire, les prix

étant par ailleurs très proches pour les 2 postulants. Le copieur de la mairie sera transféré à l'école et la mairie recevra le nouveau copieur.

- **Centre de vie**

La commission de sécurité composée d'un représentant des pompiers et d'un gendarme est passée le 24 octobre. Les pompiers s'appuient sur le rapport produit par le bureau de contrôle pour diligenter leur inspection. Pas de problèmes sur la partie technique. Ont été signalés toutefois, les points suivants : identification des issues de secours à compléter, quelques dalles de plafond à installer. Une remarque a été faite sur l'installation gaz dont les flexibles sont périmés, le détendeur non conforme. L'installation n'a pas pu être contrôlée au niveau étanchéité.

Pour la partie école, différentes remarques ont été soulevées :

- Accès aux issues de secours. Dans les classes, l'espace donnant accès à la cour est encombré par du mobilier.
- Les baies vitrées faisant office de sortie de secours sont équipées de stores. Ils doivent être relevés dès qu'une personne est dans les lieux. Cette disposition doit être intégrée dans les consignes affichées.
- Le hall d'entrée est occupé par des étagères. A proscrire.
- L'exercice d'évacuation incendie n'a pas été effectué depuis la rentrée scolaire. Les plans d'évacuation ne sont pas affichés.
- La tisanerie doit rester fermée à clé de sorte que les enfants n'aient pas accès aux produits d'entretien stockés dans ce local.

Ces remarques ne sont pas rédhibitoires.

Contact a été pris avec le directeur de l'école afin de transmettre les consignes reçues et de procéder à un exercice d'évacuation dès la rentrée prochaine.

Pour la partie centre de vie,

- Si nous ne pouvons pas produire une attestation de conformité de l'installation gaz, nous pourrions avoir un avis défavorable de la commission pour l'utilisation du bâtiment.
- Un registre de sécurité doit être tenu pour chaque bâtiment communal et non un registre pour tous les bâtiments.
- Pour le raccordement des panneaux photovoltaïques, Enedis a produit un devis qui prévoit de creuser une tranchée dans la partie neuve de la chaussée. Après négociations, la tranchée évitera la partie de la chaussée rénovée.
- Quelques planches de la marquise tombent. L'entreprise Chenillot a été avertie et doit intervenir avant la rentrée.

Point financier.

Le marché initial s'élève à 1 113 000 €. On est aujourd'hui à 1 190 000 € compte tenu que nous avons 70 000 € de suppléments,

Ces dépassements sont dus à des prestations supplémentaires que nous avons demandées (remplacement du mur en toile de jute de la salle rénové, plafond de la cuisine repris), à des aléas de chantier (ragréage de chappes, modification de la chaufferie, coffrage gaine dans la salle polyvalente)

et à des oublis du maître d'œuvre (prise de courant dans la tisanerie, flashes lumineux dans les toilettes, éclairage en deux zones dans la grande salle), soit 6,33% d'augmentation et 4% de dépassement si nous ne tenons pas compte des demandes supplémentaires. Reste 336 000€ à régler aujourd'hui. Les réserves devront être levées avant la poursuite des paiements.

L'entreprise Bonfils demande une actualisation des prix, prévue dans le CCAP. Les mémoires d'actualisation présentés nous semblaient erronés (15 000 € pour le 1<sup>er</sup>, 4 900 € pour le second) et nous avons fait appel à l'expertise de GBM.

L'actualisation est due car il s'est écoulé plus de 3 mois entre la remise de l'offre et la signature du marché, soit 3 mois et 3 jours ou 1,43%. La variation représente donc 1 643 €.

Une réunion a été sollicitée avec l'architecte et le conducteur de travaux pour faire le point sur les éventuelles pénalités à appliquer à certaines entreprises avant l'établissement du DGD.

Photovoltaïque :

Pour une production de 61 000 KWh, 5 possibilités nous sont offertes.

- Autoconsommation de la production. Pas assez de consommation pour ce qui sera produit.
- Autoconsommation avec revente du surplus. Tarif à la revente peu intéressant.
- Autoconsommation collective ouverte aux tiers (particuliers). Périmètre restreint < 2 km. Rechercher les clients potentiels, convaincre. Le temps nous est compté. Difficile de mettre en œuvre cette solution.
- Autoconsommation étendue aux tiers (entreprises). Consommation proposée aux entreprises dans un rayon de quelques km qui peut être étendu avec accord du Préfet. Pas suffisamment de gros consommateurs sur le secteur.
- Vente de la production en totalité à un revendeur d'énergie : EDF, Enercoop, EkWateur, ilek ...

EDF a une obligation d'achat pour un prix de 0,1268 € Kw.

Enercoop propose un prix de 0,06 € Kw.

Les autres sociétés n'ont pas fourni de tarif.

C'est la vente de la production en totalité à EDF qui a été choisie.

La vente à EDF implique de mettre en place un budget spécifique. L'ensemble des investissements sera transféré sur ce budget.

Le Syded financerait le photovoltaïque à hauteur de 24 000 €.

- **RPQS eau et assainissement**

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service année 2022.

180 000 abonnés sur le Grand Besançon.

17 millions de m<sup>3</sup> pompés pour 14,4 millions restitués. Fuites importantes.

195 000 habitants desservis en assainissement.

Etudes et travaux représentent 233 000 €.

10,4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées et facturées.

L'évolution de la réglementation au niveau européen met l'accent sur l'accès à l'eau, la protection de la ressource, l'information des consommateurs. L'ARS renforce ses contrôles sur la qualité de l'eau.

GBM a engagé des gros travaux en 2022 : bassin d'orage de la Malcombe, plan d'actions pour la préservation de la source d'Arcier qui alimente 30% des bisontins.

Les tarifs eau et assainissement s'élèvent pour Chauenne à respectivement 220,36 € et 231,94 € en 2023 pour 120 m<sup>3</sup> avec 3 m<sup>3</sup> gratuits. La convergence des tarifs est prévue pour 2026. La TVA est de 5,5% sur l'eau et 10% sur l'assainissement.

Un schéma directeur de l'assainissement est en cours à Chauenne.

Chauenne devrait être équipée de compteurs communicants en 2025.

Un bilan qualité effectué 1<sup>er</sup> semestre 2023 a révélé une eau d'excellente qualité sur Chauenne : 0 pesticide, 0 non-conformité.

- **Bois 2024**

Une réunion a eu lieu à Chauenne le 11 octobre avec l'ONF.

Les quantités déterminées :

- 610 m<sup>3</sup> de grumes parcelles 14,8, 32, 33
- 455 stères d'affouage sur les parcelles 9, 32 et 33.
  
- 940 m<sup>3</sup> dont 90 de bois résineux et 850 stères de feuillus pour l'état d'assiette 2024.

Les travaux en forêt prévoient l'entretien des bordures de voies et la mise en valeur de l'ancien réservoir d'eau potable dans le bois de Noironte.

Le bois énergie est valorisé à 33 € la tonne, les surbilles à 40 € la tonne et le chêne entre 90 et 200 € le m<sup>3</sup> (650 kg/m<sup>3</sup>).

- **CCAS**

Le CCAS a organisé des séances de révision du code de la route avec l'association Agir Solidarité les 7, 14, 21 et 28 novembre de 9h30 à 11h30. Le prix de revient est de 14 €/ personne pour les 4 séances et reviendra à 5 € par participant au nombre de 14.

Un atelier mémoire est à l'étude pour 2024.

Le repas de convivialité se déroulera le 25 novembre au mess de la gendarmerie.

- **PLUI**

Le PLUI est en préparation. Plusieurs réunions ont eu lieu. L'une d'elles a porté sur le devenir des dents creuses. Afin d'assurer le développement de notre commune, l'idée d'une nouvelle zone constructible à l'entrée du village côté Varennes a été avancée.

Les zones situées entre les 2 ponts aux Barrots et rue des jardins, pressenties comme étant potentiellement constructibles par GBM ont été écartées lors de la dernière réunion en raison du caractère de zone humide des parcelles ou de leur caractère boisé.

La loi Climat et résilience de 2021 a fixé un objectif de « zéro artificialisation nette » et prévoit de mettre à disposition pour chaque commune, et/ou mutualisé à l'échelle intercommunale, 1 ha de zone constructible. Si la commune ne l'utilise pas, les communes voisines pourront récupérer cette surface pour leur usage.

- **Affouage 2023**

455 stères à faire cet hiver

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budget spécifique**

Création budget spécifique pour la gestion des panneaux photovoltaïques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Avance remboursable**

Mise en place d'une avance remboursable consentie par le budget principal au profit du budget annexe « Production électricité photovoltaïque » de 90 000 € à verser en 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Modification budget principal**

Délibération pour prendre en compte l'avance remboursable au budget photovoltaïque.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Approbation des PV**

Approuver les PV des précédentes réunions du conseil municipal des 23 et 30 août 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.



## **2/ DELIBERATIONS**

- **Compte rendu des décisions prises par le maire**

Le conseil prend connaissance des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil.

Devis acceptés d'Enedis pour le raccordement des panneaux photovoltaïques pour un montant de 2 745 €, réparation de la tondeuse pour un montant de 343 €, dégraissage de la hotte de la cuisine du centre de vie pour un montant de 576 €, réimplantation des extincteurs du centre de vie pour un montant de 252 €, réfection du mur en toile de jute de la grande salle et mise en place d'un coffrage pour la gaine de ventilation pour 8 160 €, raccordement au gaz pour 958 €, réfection de la voirie pour la jonction entre la chaussée et le bâtiment pour 2 073 €, travaux d'électricité pour la mise aux normes en 4<sup>ème</sup> catégorie, modification de l'éclairage intérieur et centralisation en un seul endroit des coupe-circuits ventilation, électricité et installation photovoltaïque pour 5 244€, réfection des sanitaires enfants pour 1 168 €, un avenant en moins de 3 224 € pour la voirie et 597 € pour le détenteur gaz.

- **Prise en compte du RPQS présenté lors de ce conseil**

Le conseil prend connaissance du prix et de la qualité des services eau et assainissement pour l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Convention cede centre de gestion**

Pour la gestion administrative des emplois territoriaux.

Autoriser le maire à signer la convention pour une cotisation annuelle de 2,06 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Personnel du SIVOM**

Le Maire propose d'accorder une petite récompense aux ATSEM qui ont travaillé dans des conditions difficiles pendant les travaux de rénovation de l'école.

Il est proposé de leur attribuer un bon d'achat de 100 € dans le magasin Super U voisin.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Forêt**

Approuver l'assiette de dévolution et de destination des coupes 2024

Délibération adoptée avec 11 voix pour et une abstention.